

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 24 février 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Éric Doiron, directeur général/greffier
Amyka Richard, Greffière adjointe par intérim

Absents : Poste vacant, conseiller quartier 6

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 01 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il souligne également la présence à la table du nouveau directeur général et greffier, monsieur Éric Doiron, qui entrera officiellement en fonction le 28 février 2026, en remplacement de la directrice générale et greffière, madame Vanessa Haché Breau, dont le mandat se termine le 27 février 2026.

2. Constatation du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-020

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 janvier 2026

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 janvier 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-021

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des affaires découlant du procès-verbal. Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Le maire souligne la réception d'une correspondance d'une résidente concernant un chien jugé agressif. La directrice générale explique que le dossier a été traité conformément à la procédure de plainte habituelle et qu'il a été transmis à la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA), qui est présentement en communication directe avec la résidente.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Rapport du comité plénier du 17 février 2026

La directrice générale présente le rapport du comité plénier du 17 février 2026. Le rapport est annexé au procès-verbal.

8.2. Demande de débentures pour projets complétés

CONSIDÉRANT QUE des projets financés par des emprunts sont terminés;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Étienne Cormier qu'il soit résolu que la greffière municipale soit autorisée à émettre et à vendre à la *Corporation de financement des municipalités du Nouveau Brunswick* une débenture de la Municipalité des Hautes-Terres d'un montant de 3 202 000 \$ selon les conditions stipulées par la *Corporation de financement des municipalités du Nouveau Brunswick*, et il est résolu que la Municipalité des Hautes-Terres convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la *Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture;

ET QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les marges de crédit correspondantes, une fois payées, soient fermées.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-022

8.3. Modification de l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

8.3.1. Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lectures du titre ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permet de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité a été respecté;

Le conseiller Michel Haché fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par le conseiller Danny Comeau que l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-023

8.3.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lectures du titre ont déjà été faites, ainsi que la lecture intégrale;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin que l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-024

8.4. Arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

8.4.1. Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lectures du titre ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permet de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité a été respecté;

La conseillère Suzanne Thériault fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-02-025

8.4.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lectures du titre ont déjà été faites, ainsi que la lecture intégrale;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-026

8.5. Arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes--Terres;

8.5.1. Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lectures du titre ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permet de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité a été respecté;

La conseillère Cathy Paulin fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-027

8.5.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lectures du titre ont déjà été faites, ainsi que la lecture intégrale;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Michel Haché que l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-028

8.6. Arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

8.6.1. Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et deuxième lectures du titre ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, qui permet de lire un sommaire de l'arrêté au lieu de l'intégralité a été respecté;

Le conseiller Albert Lagacé fait donc la lecture intégrale de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont la lecture intégrale a été faite, soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-029

8.6.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première et la deuxième lectures du titre ont déjà été faites, ainsi que la lecture intégrale;

La conseillère Nathalie Mallais Comeau fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes--Terres;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-030

8.7. Sélection des fournisseurs pour les achats pour le service d'incendie et les travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres a lancé un appel d'offres pour l'acquisition d'équipements destinés aux services d'incendie et aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été reçues et analysées;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Albert Lagacé que le conseil municipal accepte les soumissions suivantes, plus les taxes appropriées :

- du fournisseur Hatheway Ford Tracadie pour l'achat de trois (3) camions de pompier, de type rescue pour un montant total de 688 395 \$;
- du fournisseur Toner GMC Chevrolet Buick de Tracadie pour l'achat d'un camion pour les travaux publics, pour un montant de 72 541 \$;
- du fournisseur Parts for Truck de Dartmouth pour l'achat d'une (1) boîte de type "dump truck" au coût de 29 210 \$;
- du fournisseur JT All Seasons Motorsports de Miramichi pour l'achat d'un (1) VTT 6 x 6 au coût de 26 679 \$;
- du fournisseur Equinox Rescue Units pour l'achat d'une (1) Snowbulance au coût de 15 894 \$;

- du fournisseur R.C Trailer de St-Quentin pour l'achat d'une (1) remorque au coût de 24 075 \$;
- du fournisseur Cumings' Fire & Safety de Hebbville, N-É. pour l'achat d'APRIA au montant de 120 679 \$;
- Et que les autres équipements nécessaires pour le service d'incendie soient achetés du fournisseur le plus approprié au meilleur coût, tel qu'indiqué dans la politique sur les appels d'offres et les achats.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-031

8.8. Mise en vente de biens excédentaires

CONSIDÉRANT QUE le camion-pompe GMC C7000 1986 de Paquetville et le camion Ford Van 1993 de Notre-Dame-des-Érables, étant désuets, doivent être déclarés comme biens excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE le camion-citerne 1995 de St-Isidore deviendra désuet en avril 2026 et devra également être déclaré comme bien excédentaire;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Danny Comeau que la direction générale se charge, pour le compte de la municipalité, de lancer un appel d'offres pour la vente du camion-pompe GMC C7000 1986 et le camion Ford Van 1993 et qu'elle soit autorisée à accepter la meilleure offre reçue;

Il est également proposé que la direction générale se charge, pour le compte de la municipalité, de lancer un appel d'offres pour la vente du camion-citerne 1995 dès qu'il ne sera plus en service et qu'elle soit autorisée à accepter la meilleure offre reçue.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-032

8.9. Modification de la politique sur les appels d'offres et les achats

CONSIDÉRANT QUE le *Gouvernement du Nouveau-Brunswick* modifie à tous les deux (2) ans les seuils pour les procédures d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réviser sa politique sur les appels d'offres et les achats afin d'assurer la conformité avec la *loi provinciale*;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil municipal accepte la modification de la politique sur les appels d'offres et les achats.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-033

8.10. Politique sur le marquage des rues municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres souhaite encadrer et uniformiser le marquage des rues municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir une politique claire afin de guider la planification, la priorisation et l'application du marquage sur le territoire municipal;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Michel Haché que le conseil municipal mandate la direction générale afin d'élaborer une politique sur le marquage des rues municipales et de la présenter au conseil pour étude et adoption.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-034

8.11. Entente intercommunautaire de l'Alliance de l'énergie du Nord

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche, la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « Collectivités locales ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation de l'Alliance de l'énergie du Nord (l'« Alliance ») aux termes d'une entente intercommunautaire à être datée en 2026 entre les Collectivités locales (l'« Entente intercommunautaire »), afin d'exercer, dans un esprit de collaboration, toute activité de mise en valeur ou de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable; et

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres fait partie de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (la « CSRPA »).

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau que la Municipalité appuie et entérine la conclusion, la signature et la remise par la CSR de l'Entente intercommunautaire, dont un projet est joint aux présentes à titre d'Annexe A et a été soumis aux membres du conseil de la Municipalité, et que la Municipalité accepte de se conformer aux obligations qui y sont prévues et qui la concerne.

ET QUE la Municipalité reconnaisse, accepte et consent à ce que l'Alliance représente la CSR et la Municipalité en lien avec l'objet de l'Entente intercommunautaire.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-035

Le conseiller Danny Comeau s'absente de la salle de réunion à 20 h 22.

8.12. Contribution en soutien à l'aéroport de Bathurst

CONSIDÉRANT QUE l'Aéroport de Bathurst constitue une infrastructure stratégique pour le développement économique du nord-est de la province, en facilitant l'attraction d'investissements, la mobilité de la main-d'œuvre et l'accès aux marchés nationaux et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE la desserte aérienne régionale joue un rôle déterminant dans la compétitivité des entreprises, ainsi que dans le développement et la diversification de l'offre touristique de la Péninsule acadienne ;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Michel Haché que le conseil municipal accepte de contribuer au montant de 3 000 \$, afin de soutenir l'Aéroport de Bathurst dans la mise en œuvre de sa stratégie de marketing et le maintien de la liaison aérienne directe entre les régions du nord-est de la province et Montréal. Cette contribution est jugée stratégique en raison des retombées économiques et touristiques potentielles pour l'ensemble du territoire desservi

Le conseiller Danny Comeau revient dans la salle de réunion à 20 h 24.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-02-036

8.13. Entente de remboursement de la taxe foncière pour la Villa de St-Isidore

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres doit honorer une entente de remboursement d'une portion de la taxe foncière municipale de la Villa St-Isidore jusqu'au remboursement d'un montant total de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 61 784,09 \$ a été remboursé en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Villa de St-Isidore a soumis une proposition comprenant un plan de remboursement annuel échelonné sur plusieurs années;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Danny Comeau que le conseil municipal accepte un calendrier de remboursement établi comme suit : 78 215,91\$ pour 2026, 120 000 \$ pour 2027, 120 000 \$ pour 2028 et 120 000 \$ pour 2029.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-02-037

8.14. Demande de trajet pour le Club VTT La Rivière à Paquetville

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé que le présent item soit reporté à une réunion ultérieure, dans l'attente de nouvelles du Club VTT La Rivière concernant la réponse du *Ministère des Transports et de l'Infrastructures* à la demande d'utiliser une portion de la rue des Érables afin de rejoindre le restaurant l'Érablière du Village.

Il est également proposé d'attendre un état de situation du comité du Club VTT La Rivière afin de confirmer s'il est de nouveau actif.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-02-038

8.15. Demande de trajet pour une parade pour le Club VTT La Rivière à Paquetville

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT La Rivière Inc. a soumis une demande afin d'obtenir une permission spéciale pour la tenue d'une randonnée féminine le 7 mars 2026, dans le cadre de la Journée internationale des femmes;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à amasser des fonds pour l'Accueil Ste--Famille, organisme venant en aide aux femmes et à leurs enfants victimes de violence conjugale dans la Péninsule acadienne;

CONSIDÉRANT QUE le Club souhaite organiser une parade de VTT partant du Centre des loisirs de Paquetville afin de rejoindre le sentier situé à Bas-Paquetville;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Étienne Cormier que le conseil municipal autorise le Club VTT La Rivière Inc. à tenir cette parade le 7 mars 2026 selon le parcours proposé;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE cette autorisation soit conditionnelle à la remise sur pied du comité exécutif du club, au respect des mesures de sécurité requises, à la coordination avec les services d'urgence ainsi qu'à toute exigence applicable en matière de circulation routière.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-02-039

8.16. Demande d'articles du Camp Jeunesse Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le Camp Jeunesse Richelieu a soumis une demande à la municipalité afin d'obtenir certains équipements excédentaires provenant de l'ancienne école de Saint-Sauveur, soit des paniers de basketball ainsi qu'un module mural de gymnase (échelles et cordes);

CONSIDÉRANT QUE le Camp Jeunesse Richelieu est un organisme à but non lucratif et qu'il ne dispose pas du budget nécessaire pour l'achat de ces équipements, mais qu'il est en mesure d'assumer la main-d'œuvre requise pour le démontage et le transport;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ne sont plus requis pour les besoins municipaux;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que le conseil municipal autorise le transfert des équipements mentionnés au Camp Jeunesse Richelieu, à titre gracieux;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE le démontage, le transport ainsi que toute responsabilité liée à l'installation future soient entièrement assumés par le Camp Jeunesse Richelieu, et que la municipalité se dégage de toute responsabilité à cet égard.

Adopté à l'unanimité

Résolution no 2026-02-040

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

- Le conseiller Albert Lagacé annonce qu'il ne sera pas candidat à la prochaine élection municipale. Monsieur le maire le remercie pour son engagement et lui offre une main d'applaudissements pour son mandat.
- La conseillère Cathy Paulin félicite l'équipe locale masculine de basketball de l'école Terre-des-Jeunes de Paquetville, qui a été couronnée grande championne lors du 4e tournoi annuel tenu à leur école. Monsieur le maire en profite pour souligner l'excellent travail de l'entraîneur auprès des jeunes.
- Le conseiller Michel Haché informe que des formations seront offertes aux élus ainsi qu'aux personnes intéressées à déposer leur candidature aux prochaines élections municipales. Le conseiller Étienne Cormier ajoute qu'il serait pertinent que la municipalité diffuse cette information sur ses médias sociaux ainsi que dans le journal municipal.
- Le conseiller Étienne Cormier mentionne avoir été heureux de constater, dans la demande de l'aéroport de Bathurst, que la Municipalité des Hautes-Terres est la troisième plus grande municipalité de la Péninsule acadienne en termes de population et la 4e au niveau de l'assiette fiscale. Monsieur le maire précise que la municipalité est la plus vaste en superficie, avec 609 km².
- Monsieur le maire Denis Landry procède à la lecture d'un mot soulignant le départ de la directrice générale et greffière, madame Vanessa Haché Breau. Il souligne la qualité de son travail et mentionne qu'elle quitte ses fonctions en ayant établi des bases solides pour la municipalité. Il lui remet ensuite, au nom des membres du conseil, une carte accompagnée d'un cadeau.
- Madame Vanessa Haché Breau remercie le conseil pour le travail accompli ensemble et pour les bons mots. Elle souligne être fière d'avoir été la première directrice générale de la

Municipalité des Hautes-Terres et indique que ce titre demeurera toujours significatif pour elle.

10. Présentations et interventions du public

Les interventions du public ont porté sur plusieurs sujets d'intérêt municipal.

Des questions ont d'abord été soulevées concernant l'arrêté sur les nuisances sonores, notamment en ce qui a trait aux feux d'artifice et à l'utilisation des freins moteurs (« jake brake »). Un citoyen a également exprimé des préoccupations liées au « spinnage » et à la perception d'une intervention limitée de la GRC dans certaines situations.

Monsieur le maire Denis Landry s'absente de la salle de réunion à 20 h 04 et le maire adjoint, Albert Lagacé, prend la présidence temporairement.

Un citoyen a invité le conseil à poursuivre sa réflexion concernant la situation sur la rue des Érables, en tenant compte de l'acceptabilité sociale et de l'entente avec les promoteurs de l'Érablière du Village.

Monsieur le maire revient dans la salle de réunion à 20 h 07 et reprend la présidence.

Des demandes d'information ont aussi été formulées relativement à la diffusion des réunions du conseil sur YouTube, ainsi qu'à d'éventuels travaux à la caserne de pompiers de Notre--Dame--des-Érables.

Un suivi a été demandé concernant l'ancien édifice municipal récemment vendu. Il a été mentionné que l'immeuble devrait être transformé en bâtiment comprenant neuf appartements, un bureau du député et possiblement un musée au sous-sol.

Par ailleurs, un citoyen a exprimé son appui au projet lié aux énergies éoliennes, le qualifiant de beau projet pour la région.

Enfin, des félicitations ont été adressées au maire ainsi qu'au conseiller Albert Lagacé pour leur engagement et leur contribution au cours de leur mandat.

11. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 21 h 28.

Denis Landry
Maire

Éric Doiron
Directeur général/Greffier



ORDRE DU JOUR

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 24 février 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 janvier 2026;
6. Affaires découlant du procès-verbal;
7. Correspondance;
8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux :
 - 8.1. Rapport du comité plénier du 17 février 2026;
 - 8.2. Demande de débentures pour projets complétés;
 - 8.3. Modification de l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.3.1. Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.3.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-01 arrêté modifiant l'arrêté sur le code de déontologie des membres élus du conseil de la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.4. Arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;

... 2

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

- 8.4.1.** Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.4.2.** Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-02 arrêté sur la redevance sur l'hébergement touristique dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.5.** Arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.5.1.** Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.5.2.** Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-03 arrêté sur la sécurité et l'entretien des gravières dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.6.** Arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.6.1.** Lecture intégrale du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.6.2.** Troisième lecture du titre de l'arrêté 2026-04 arrêté sur les nuisances sonores dans la Municipalité des Hautes-Terres;
 - 8.7.** Sélection des fournisseurs pour les achats pour le service d'incendie et les travaux publics;
 - 8.8.** Mise en vente de biens excédentaires;
 - 8.9.** Modification de la politique sur les appels d'offres et achats;
 - 8.10.** Politique sur le marquage des rues municipales;
 - 8.11.** Entente intercommunautaire de l'Alliance de l'énergie du Nord;
 - 8.12.** Contribution en soutien à l'aéroport de Bathurst;
 - 8.13.** Entente de remboursement de la taxe foncière pour la Villa de St-Isidore;
 - 8.14.** Demande de trajet pour le Club VTT La Rivière à Paquetville;
 - 8.15.** Demande de trajet pour une parade pour le Club VTT La Rivière à Paquetville;
 - 8.16.** Demande d'articles du Camp Jeunesse Richelieu;
- 9.** Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil;
- 10.** Présentations et interventions du public;
- 11.** Ajournement.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 novembre 2025 :

- **Autorisation de nettoyage – Lieu inesthétique ou dangereux – PID 20224176**
Le propriétaire n'ayant pas respecté l'entente de démolition avant la fin janvier, les démarches ont été entamées pour suivre le processus de démolition.

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 janvier 2026 :

- **Sélection d'une firme de graphisme pour les pancartes de bienvenue**
La firme sélectionnée a été rencontrée et connaît les détails de la demande pour revoir les pancartes de bienvenue. Des ébauches devraient être présentées au conseil en mars.
- **Déblaiement hivernal de la route 160 à St-Sauveur**
L'ingénieur en chef Éric Caron a accepté de rencontrer des représentants du conseil municipal et la rencontre devant avoir lieu le 23 février a été reportée.

Suivis ultérieurs ou demandes de renseignements :

- **École de Saint-Sauveur**
Un promoteur intéressé s'est retiré, et d'autres informations sont attendues d'un deuxième promoteur.
- **Projets de logements des promoteurs privés et à but non-lucratif**
L'ancien édifice municipal de Paquetville a été transféré au promoteur pour un projet de logements.

RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER DU 17 FÉVRIER 2026

Voici le rapport de la réunion du comité plénier qui s'est déroulée le mardi 17 février 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située dans l'édifice Nancy Lainey-Thériault.

Liste des présences et des absences

Présents	Absents
Denis Landry, maire	<i>Poste vacant, conseiller quartier 6</i>
Suzanne Thériault, conseillère générale	
Michel Haché, conseiller général	
Cathy Paulin, conseillère quartier 1	
Etienne Cormier, conseiller quartier 2	
Albert Lagacé, conseiller quartier 3	
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4	
Danny Comeau, conseiller quartier 5	
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière	
Éric Doiron, directeur général/greffier	
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim	

Résumé de la réunion

Item 1 – Ouverture de la réunion

La réunion débute à 19 h.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au nouveau directeur général/greffier, monsieur Éric Doiron, qui prendra la place de la directrice générale/greffière, madame Vanessa Haché Breau, à compter du 28 février 2026.

Item 2 – Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit.

Item 3 – Lecture de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Item 4 – Politique sur le marquage des rues municipales

La directrice générale rappelle que ce point avait été abordé en janvier, mais que sa présentation avait été reportée en raison de l'absence du conseiller Michel Haché, à l'origine de la demande. Elle présente le dossier à la suite d'une analyse réalisée par l'ingénieur municipal portant sur l'état et la longueur des rues municipales, laquelle a permis de dresser un portrait global de la situation.

Elle explique que les coûts liés au marquage peuvent être établis de deux façons. La mobilisation de l'équipe spécialisée entraîne d'abord un coût de base d'environ 2 500 \$, auquel s'ajoute un montant variable en fonction du nombre de kilomètres à marquer. En regroupant les rues en différents lots afin d'optimiser les dépenses, les coûts pourraient atteindre environ 22 000 \$. Elle demande alors aux membres du conseil leur intention quant à l'élaboration éventuelle d'une politique ou à toute autre approche à privilégier.

Les discussions du conseil portent notamment sur les pratiques antérieures au regroupement municipal et sur le fait que le marquage est désormais effectué selon les normes provinciales, à moins que le conseil ne souhaite adopter des directives différentes. Certains membres soulignent l'importance d'un tel exercice et l'intérêt d'encadrer la démarche par une politique municipale. Des questions sont également soulevées quant à la disponibilité budgétaire, les coûts n'étant pas prévus au budget 2026, et la possibilité d'établir une rotation des travaux sur plusieurs années selon le niveau d'usure des rues.

Des échanges ont lieu concernant l'uniformité sur l'ensemble du territoire et la possibilité de sensibiliser le ministère des Transports et de l'Infrastructure à la situation des routes provinciales situées sur le territoire municipal, notamment pour les secteurs issus des anciens DSL. Il est également proposé que le marquage soit inclus dans les contrats futurs d'asphaltage. L'importance des lignes d'arrêt est aussi mentionnée, en plus du marquage de la ligne jaune.

La directrice générale conclut en indiquant que le dossier sera ramené à la prochaine réunion afin qu'une résolution puisse être considérée.

Item 5 – Politique pour les appels d'offres et achats

La directrice générale explique que le gouvernement met à jour chaque année les montants liés aux appels d'offres. Comme la municipalité possède déjà une politique à ce sujet, celle-ci doit être ajustée pour refléter ces changements.

Elle précise que le seuil applicable passera de 122 000 \$ à 139 000 \$ et mentionne que la modification proposée sera présentée à la prochaine réunion afin d'être adoptée.

Item 6 – Mise à jour pour les affiches de bienvenue

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une première rencontre a eu lieu avec l'équipe de la firme Panda Studio Création dans le cadre du projet des affiches de bienvenue. Elle mentionne que la firme se montre très enthousiaste à entreprendre le projet. Elle précise avoir informé les représentantes des discussions et des enjeux liés à l'affichage, ainsi que des attentes du conseil. Un croquis préparé par un membre du conseil leur a également été présenté afin d'illustrer les orientations souhaitées.

La firme prévoit présenter des propositions de modèles au conseil au cours du mois de mars.

Les échanges qui suivent portent notamment sur des exemples d’affichage observés dans d’autres municipalités, dont ceux de Caraquet, ainsi que sur la situation vécue à Pokemouche, où il est mentionné que la population n’avait pas été consultée. Des questions sont soulevées quant à la personne responsable du suivi avec la firme, et il est précisé que cette liaison est assurée par la direction générale. Il est également souligné l’importance que la structure des affiches soit adéquatement aménagée et visuellement soignée.

Le directeur général Doiron ajoute que la firme a été informée du souhait exprimé par certains citoyens de voir le nom de la région affiché de façon plus visible que celui de la municipalité.

Item 7 – Entente de partenariat avec des organismes

La directrice générale informe le conseil que les ententes avec certains organismes ont été revues et qu’une lettre a été envoyée aux organismes afin de demander une mise à jour d’ici le mois de mai.

Pour le moment, seule la Villa de St-Isidore a répondu. Un plan de remboursement annuel sur quelques années pourrait être proposé pour cette entente.

Le conseil échange sur différents aspects des différentes ententes, notamment l’importance de s’assurer que les organismes bénéficiaires sont en bonne santé financière et que les montants versés correspondent aux besoins réels. Il est également souligné que certaines ententes actuelles n’ont pas de date de fin et qu’il serait préférable de planifier le financement sur des périodes claires pour éviter de lier les décisions au prochain conseil.

La directrice générale présente ensuite l’entente concernant le Centre Équestre Richard Losier, qui était auparavant géré par le Centre Agricole Péninsule Acadienne à St-Isidore. La corporation a légué le bien à la municipalité lors de sa dernière assemblée générale et a demandé que les fonds et les activités soient transférés au futur comité du Centre Agricole Péninsule Acadienne. La municipalité assurera la gestion des réservations tandis que l’organisation des activités, notamment la fête des récoltes, les marchés et l’activité de Noël seront gérés par ce nouveau groupe. Les profits générés par ces activités resteront au comité du Centre Agricole, qui pourra continuer à financer ses projets et événements.

Finalement, la directrice générale aborde l’entente proposée avec le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche, qui prévoit un financement et un soutien au développement sur trois ans pour les descentes de bateau à quatre emplacements dans la municipalité.

Item 8 – Préparation pour la réunion ordinaire du 24 février 2026

La directrice générale présente un aperçu de l’ordre du jour de la réunion ordinaire prévue le 24 février 2026. Certains points à l’ordre du jour ont créé davantage de discussions, notamment l’appel d’offres pour les nouveaux camions de pompier, ainsi que la présentation du nouveau camion récemment reçu à Paquetville.

Une discussion a également porté sur l’école de St-Sauveur, à la suite d’une demande du Club jeunesse Richelieu concernant l’acquisition de certains articles pour de la cuisine de l’école.

Enfin, une discussion a eu lieu concernant une demande du Club VTT La Rivière pour un droit de passage sur la rue des Érables à Paquetville. Il a été précisé que le trajet demandé ne permet pas de rejoindre un autre sentier, mais une entreprise, ce qui a entraîné de nombreux échanges sur la circulation et la sécurité sur cette rue.

Item 9 – Clôture de la réunion

La réunion se termine à 20 h 36.

Synthèse des messages clés – Alliance de l'énergie du Nord

Qui et Quoi

La Commission de Services Régionaux (CSR) Restigouche, la CSR Chaleur, la CSR Péninsule acadienne et les Premières Nations d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig) et de Pabineau (Oinpegitjoig) ont créé un comité directeur afin de représenter l'ensemble des milieux locaux du territoire et permettre la mise en place d'une alliance communautaire de production d'énergie renouvelable.

Objectif

L'objectif de ce comité est de mettre sur pied une structure de gouvernance communautaire, l'Alliance de l'énergie du Nord, pour produire de l'énergie renouvelable en partenariat avec des promoteurs privés.

Pourquoi

Cette entité constitue le modèle de gouvernance optimal pour le développement des énergies vertes dans notre région. Ce que nous voulons c'est créer de la richesse, par et pour nos communautés, à nos conditions. Ce modèle a fait ses preuves ailleurs, entre autres au Québec, et c'est pourquoi l'Alliance a choisi cette structure pour atteindre ses objectifs.

Opportunités

1- Générer des revenus pour nos communautés : une opportunité d'affaires permettant aux communautés de bénéficier d'une nouvelle source de revenus.

2- Définir les critères d'acceptabilité sociale et garder le plein contrôle sur l'aménagement de notre territoire : en étant partenaire des projets, l'Alliance participera activement à leur définition en fonction de ses critères d'acceptabilité sociale.

3- Répondre à la demande croissante pour des énergies propres et participer à la transition énergétique, tout en tirant des bénéfices concrets pour nos communautés.

Questions - Réponses

1. Avez-vous consulté vos citoyens avant de lancer ce projet ?

Une tournée de dialogues communautaires a été effectuée en novembre 2025 sur l'ensemble du territoire de l'Alliance afin d'expliquer le modèle. Un sondage a de plus été réalisé en ligne pour connaître les principales préoccupations des citoyens.

2. Quelles leçons tirez-vous de ce qui s'est passé à l'Anse-Bleue et pourquoi votre approche serait plus adéquate ?

Plusieurs leçons sont tirées : l'importance de ne pas mettre les gens devant les faits accomplis, de réfléchir les projets en amont, et de s'inspirer des meilleures pratiques. Nos communautés ne veulent pas subir les projets, elles veulent être impliquées dans la définition des conditions d'acceptabilité propres à leur territoire et tirer de réels bénéfices. L'étude de cas réalisée par le Conseil de Conservation du Nouveau-Brunswick, sous la direction de Madame Louise Campeau est pour nous un guide important.

C'est précisément ce que permet d'accomplir une structure communautaire comme l'Alliance de l'énergie du Nord.

3. Où seront installées les éoliennes ?

Les lieux exacts ne sont pas encore définis, pas plus que les projets eux-mêmes. La structure que l'Alliance met actuellement en place lui permettra de participer activement à la définition des projets à venir, de faire bénéficier les communautés de retombées économiques importantes et, surtout, de conserver le contrôle sur l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le type de projet visé par l'Alliance ne se limite pas aux projets éoliens et pourrait inclure d'autres formes d'énergie renouvelable, telles que l'énergie solaire

4. Acceptabilité sociale

En participant activement à la définition des projets, l'Alliance est convaincue qu'elle pourra favoriser l'atteinte des critères d'acceptabilité sociale de la région.

5. Impact sur la taxation foncière

Selon le modèle proposé, ce sont les profits générés par les projets retenus qui serviront au remboursement de l'emprunt nécessaire à la participation des milieux communautaires. Les municipalités n'ont donc pas à augmenter le taux de taxation pour s'acquitter de leurs responsabilités financières.